

Orgueil, le 23 novembre 2015



Téléphone : 05 63 30 51 50
Télécopie : 05 63 30 16 38
E-mail : mairie.orgueil@wanadoo.fr

LETTRE D'INFORMATION N°1 DU MAIRE MICHEL MEESEMAN AUX ADMINISTRES D'ORGUEIL

NON JE N'AI PAS DEMISSIONNE comme le colporte la rumeur publique.

Voilà, depuis de très nombreuses années, je me dévoue pour le développement de notre village et le bien-être de tous les habitants de la commune d'Orgueil.

J'exercerai sans faillir jusqu'à son terme le mandat que vous, électeurs (trices) d'Orgueil, m'avez confié.

Pour moi démissionner c'est trahir la confiance qui a été donnée par le vote. Mais comme l'a dit un célèbre général : « ...soyez sans crainte, je ne manquerai pas de quitter ce monde un jour... ».

Etant donné les circonstances, je pense nécessaire de préciser les différents éléments qui ont contribué à la situation actuelle.

QUE S'EST-IL PASSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL ?

Certains membres élus de la liste « une nouvelle équipe pour demain » et leurs colistiers suppléants ont fait preuve d'une opposition systématique... A vous de juger...

D'autres membres de ma liste « union républicaine et de défense des intérêts communaux » n'ont pu assumer l'engagement et la responsabilité de leur élection et ont démissionné pour convenance personnelle. Enfin deux élus, en désaccord avec le mode de fonctionnement du conseil municipal, sont à l'origine d'une nouvelle élection. Ont-ils estimé les conséquences de leur décision ? N'y a-t-il pas un plan d'action prémédité ?...

CHRONOLOGIE DES DEMISSIONS :

Liste d' « union républicaine et défense des intérêts communaux » :

Mme PETIT Chrystelle 09/11/2014 motif « *convenance personnelle* » (sic) remplacée par Mme ESCALETTE Christine ;
Mme LABIT Pascale 02/01/2015 motif « *convenance personnelle* » (sic) remplacée par Mme DELOZE Virginie ;
Mme GERNEZ Elodie 15/09/2015 motif « *convenance personnelle* » (sic) remplacée par M. VALETTE Michel ;
Mme DELOZE Virginie 23/10/2015 motif « *convenance personnelle* » (sic) – non remplacée plus de suppléant ;
M. MARCOUX Manuel 02/11/2015 motif « *désaccord sur le mode de fonctionnement du conseil municipal* » (sic) - non remplacé ;
M. BAPTISTE David 02/11/2015 motif « *désaccord sur le mode de fonctionnement du conseil municipal* » (sic) - non remplacé ;
M. LEPRAT Christophe a quitté la Région et n'a pas pu siéger.

Liste « une nouvelle équipe pour demain » :

Mme POTIER Anne Marie 04/05/2015 motif « *... l'opposition inconsidérée ...* » (sic) remplacée par Mme AGUILAR Isabelle ;
Mme VILLAIN Catherine 31/10/2015 motif « *... l'opposition jamais associée à la moindre réflexion... aucune information obtenue...* » (sic) ;
Mme AGUILAR Isabelle 31/10/2015 motif « *... l'opposition jamais associée à la moindre réflexion... aucune information obtenue...* » (sic) ;
M. PUJOL Marc 31/10/2015 motif « *... l'opposition jamais associée à la moindre réflexion... aucune information obtenue...* » (sic) ;
M. PETIT Martial 31/10/2015 motif « *... l'opposition jamais associée à la moindre réflexion... aucune information obtenue...* » (sic) ;
M. ROUMOIS Philippe, Mme PERRIER Isabelle, M. AUTHESSERRE Willy, Mme PECH Marie-Claude, M. DREZEN Yann, Mme CAPELLINI Patricia, M. COSTAPERARIA André, Mme CAIE Pascale, M. VIVES Gilles, Mme ROBERT Annie, M. CARRERE Marcel, Mme DELHOMME Vanessa, M. QUEREILHAC Éric, Mme CAZELLES-GILLOT Emmanuelle, par lettre recommandée reçue le 02/11/2015, ont exprimé leur refus groupé de siéger au sein du conseil municipal en lieu et place des 4 élus démissionnaires de la liste ci-dessus.

CONSEQUENCES :

De telles manœuvres, notamment celles du 31/10/2015 associées à celles du 02/11/2015 ne sont pas sans conséquences, le conseil municipal a perdu un tiers de ses membres ce qui provoque de droit un renouvellement partiel intégral, donc une nouvelle élection. A ce jour 23 novembre 2015, M. Le Préfet de Tarn-et-Garonne n'a pas pris l'arrêté fixant la date des **nouvelles élections**.

C'est bien connu un maire qui bâtit est un maire qui se détruit.

Aller de l'avant c'est parfois mécontenter certains, mais rester inactif c'est reculer. Critiquer, contester, faire échouer les projets et ne pas être constructif c'est du temps perdu qui ne se rattrapera pas.

Comment dynamiser le village, encourager le seul commerce si l'on refuse l'évolution du village. Il faut savoir anticiper Orgueil 2025-2030. **Aller de l'avant pour éviter l'immobilisme.**

Il y a urgence pour l'aménagement du cœur du village **en utilisant le patrimoine communal**. Divers programmes ont été étudiés à maintes reprises, faut-il encore avoir le même but...

Etre élu, c'est participer à la vie du village, **privilégier l'intérêt public et collectif** à **l'intérêt personnel**.

AUTRES CONSEQUENCES :

De telles manœuvres ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement de l'intercommunalité (loi 2015-264 du 9 mars – article L5211-6-1). Les 13 communes de la CCTGV doivent à nouveau délibérer avant le 20 décembre 2015 sur le nombre de délégués par commune. Madame Nègre, présidente de la CCTGV, a provoqué le 16/11/2015 une réunion de bureau pour mettre la procédure en route avec inscription à l'ordre du jour du conseil communautaire du 24 novembre 2015. Définir les modalités de représentativité de chaque commune dans l'intercommunalité puis les communes devront délibérer avant le 20 décembre 2015 car des décisions importantes sont à prendre concernant l'aménagement du territoire et la validation du schéma départemental de cohérence intercommunale : les 3 communautés de communes (CCTGV-Garonne et Canal – Garonne et Gascogne) vont fusionner très rapidement. Très rapidement, cela représentera 50 000 habitants. Chaque commune sera amenée à recevoir de nouveaux arrivants. Notre PLU « grenellisé 1 et 2 » va être intégré dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Diriger un conseil municipal avec des tensions internes pour **des intérêts personnels** empêche un fonctionnement serein et efficace. Certains projets, comme la salle de garderie à l'école, ont été retardés par certains membres qui ne font pas l'effort de s'informer correctement.

Etre élu demande de la disponibilité, de l'engagement mais c'est aussi être à l'écoute de tous, s'investir pour la collectivité, défendre les intérêts de la commune. **J'ai toujours rappelé aux élus que je me tenais à leur disposition.**

Je regrette que plusieurs élus n'en aient pas encore pris conscience. Utiliser le net c'est bien mais ce n'est qu'une préparation, les décisions finales ne peuvent se prendre qu'à l'issue d'un vote du conseil municipal, ce sont les règles de la démocratie qu'il faut accepter.

Il y a certainement des choses à améliorer dans le fonctionnement d'un conseil municipal pour cela **il faut la bonne volonté de chacun.**

J'AIME ORGUEIL, MA COMMUNE, LE VILLAGE OU J'AI VU LE JOUR !

LE MAIRE
Michel MEESEMAN